

Avant-propos

Voici quelques jours que j’observe, comme chacun, les règles du confinement qui me tiennent à peu près cloîtré à domicile. Peu de choses à voir, malgré tout, avec la situation de détention que vivent au même instant des milliers de prisonniers auxquels vont mes pensées. Dehors, le soleil brille, le printemps s’éveille et la nature prend clairement sa revanche en profitant de notre désertion. C’est la première fois depuis plusieurs années que je me vois éloigné si longtemps de l’effervescence du palais comme de la trépidation de mon cabinet. Cette solitude inédite, ce silence anormal et ce désœuvrement inhabituel m’amènent, comme tant d’autres sans doute, à prendre recul et me

portent à essayer de tirer malgré tout profit de circonstances qui ne se reproduiront plus, du moins nous l'espérons tous avidement. À l'heure où beaucoup souffrent et meurent, j'éprouve un certain devoir à transmettre à ceux qui me succéderont tôt ou tard à la barre mes réflexions sincères sur la vocation d'avocat pénaliste. Devoir de solidarité envers ces courageux explorateurs, tant il est vrai qu'on ne pourrait exercer longtemps ce métier sauf à le vivre avec l'intensité, mais aussi, selon les jours, l'inquiétude, la jubilation ou le désespoir de ceux qui se sentent aspirés par un idéal qui, comme ils en ont l'obscur pressentiment, finira par les consumer.

J'ai dit de ces quelques réflexions qu'elles seraient sincères. Il n'en faut pas douter, et ne pas prendre ombrage de la virulence de certains propos. Ils n'ont pas pour but de choquer et je ne fais le procès de personne, mais bien celui de « la machine ». La plupart des juges et procureurs méritent mon profond respect à titre individuel, même si, comme nous, et comme je le développerai, ils sont souvent happés par la machine et s'épuisent à veiller

à son rendement. Il n'est donc pas non plus question de généraliser à outrance en mettant « tout le monde dans le même sac ». Cette critique est aisée, et je m'attends à une levée de boucliers, y compris de certains confrères qui jugeront péjorative ma vision, à la fois sombre et lumineuse, de l'avocature. Reste que les constats plus ou moins amers ainsi que les quelques radieuses embellies auxquels j'aboutis sont tirés de l'expérience et non issus de l'imagination ; ils ont, je pense, la pertinence d'un long vécu, même si l'expérience de chacun est forcément parcellaire et redevable de ses propres succès ou échecs. Cette lettre ne s'adresse d'ailleurs pas à ceux qui ont déjà fait carrière dans les métiers de robe (et qui se sont sans doute livrés chacun pour soi à semblable introspection), mais bien à toi qui, au seuil de ta vie professionnelle, te montre en même temps déterminée et hésitante, impatiente d'épouser le rôle de justicier, de prime abord si gratifiant, et apeurée face au gigantisme de ce palais qui, de manière si allégorique, avale physiquement tous ceux qui y pénètrent. À toi, non dans l'intention de te décourager, mais au contraire comme une mise en garde pour que tu sois attentive aux

écueils et ne renonce pas trop vite à ce que tu pourrais bien, arrivée à mon âge, interpréter rétrospectivement comme un appel du destin.